

CASTING D'ARTISTES POUR CELEBRER LES 35 ANS DE JUMELAGE LOURDES - CZESTOCHOWA

La ville de Lourdes est invitée par la ville de Czestochowa à célébrer leurs 35 ans de jumelage du 16 au 19 mai 2025 en Pologne.

La ville de Lourdes recherche donc un/e chanteur/se ou un/e musicien/nne ou un/e danseur/se en solo ou en duo maximum (mixité acceptée, par exemple : un chanteur + un musicien, un danseur + un chanteur) pour représenter la ville de Lourdes le samedi 17 mai 2025 au soir.

Cette grande soirée sera organisée à l'auditorium municipal de Czestochowa. La culture française et les liens d'amitié qui unissent les deux cités mariales et leurs concitoyens mettront à l'honneur la jeunesse et les échanges déjà existants entre les établissements scolaires.

La prestation de l'artiste doit comporter deux numéros entre 5 et 10 minutes maximum chacun.

Le thème n'est pas imposé mais la prestation devra être en français ou en polonais.

CONDITIONS :

L'artiste ne sera pas rémunéré pour sa prestation.

L'artiste choisi partira en mission avec la délégation lourdaise composée d'élus et d'agents de la ville du vendredi 16 mai 2025 au lundi 19 mai inclus.

La mission sera prise en charge par la ville de Lourdes (voyage) et par la ville de Czestochowa (transfert, repas et hébergement).

CRITÈRES :

Tout artiste peut se présenter. Il devra cependant :

- soit être né à Lourdes ;
- soit vivre à Lourdes ;
- soit être scolarisé à Lourdes ;
- soit faire partie d'une association lourdaise ou club sportif lourdaise.

L'artiste devra être en possession d'une carte d'identité ou d'un passeport valide à la date du mois de mai 2025 afin de pouvoir voyager en avion.

Si le lauréat retenu est un mineur, il devra être accompagné lors de son voyage par une personne ayant autorité parentale.

L'accompagnateur bénéficie de la même prise en charge par la ville de Lourdes et la ville de Czestochowa. Il devra aussi être en possession d'une carte d'identité ou d'un passeport valide à la date du mois de mai 2025 afin de pouvoir voyager en avion.

DÉROULEMENT DE L'AUDITION :

- Date de l'audition : **le 25 mars 2025** à partir de 19h00 au Palais des Congrès.
- L'audition est ouverte au public.
- Un jury composé d'élus de la ville de Lourdes, d'agents et de personnalités qualifiées sera présent.
- Un enregistrement vidéo pourra être réalisé par la Ville de Lourdes pendant le casting.
- Une salle d'échauffement/de changement sera mise à la disposition des artistes.

La demande d'inscription au casting devra nous parvenir par mail à sg@ville-lourdes.fr **jusqu'au dimanche 16 mars, dernier délai.**

Elle devra comporter :

- Un CV et une lettre de motivation ;
- Des photos de l'artiste ;
- Des détails sur son attaché avec la ville de Lourdes (résidence, scolarisation, membre d'une association ou natif de la ville) ;
- Une copie de la pièce d'identité (passeport ou carte d'identité valide) ;
- La description de la prestation qui va être proposée et sa durée ;
- Les besoins en matière de sonorisation pour l'audition.

Cette présentation peut être faite de manière écrite dans le mail avec des pièces jointes ou sous format vidéo (avec présentation des pièces demandées).

Une confirmation d'inscription vous sera envoyée par retour de mail vous précisant l'ordre de passage (horaire approximatif).

SÉLECTION DU LAURÉAT

- Une réponse est donnée à l'artiste dans un délai d'1 semaine au maximum après sa séance d'audition.
- Un contrat d'engagement sera signé entre la ville de Lourdes et le lauréat.
- Le lauréat autorise la ville de Lourdes, la ville de Czystochowa et l'association Shrines of Europe à communiquer sur ses prestations lors de ce week-end de festivités.